

2020/0061

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le

11 SEP. 2020

ID : 059-215900358-20200911-20200911_D0061-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absents : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0053

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que suite à la création des différentes commissions communales lors de la séance du conseil municipal, en date du 16 juillet 2020, un règlement intérieur a été rédigé afin de formaliser les règles de fonctionnement de ces commissions.

Le modèle de règlement a été adressé avec la convocation du présent conseil municipal à chaque membre de l'assemblée.

Ce règlement intérieur doit être approuvé par les membres du conseil municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 14 voix pour et 2 abstentions,

Approuve le règlement intérieur des commissions communales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire

11 SEP. 2020

